

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du Lundi 18 janvier 2021 à 18 H. 30

Convoquée le 11 janvier 2021
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents : 13

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe
M. WEINBERG J. Adjoint
M. AQUILINA D. Adjoint
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint
Mme BASSO M.
Mme LEGENDRE M.
Mme SCHONG E.
Mme TEXIER I.
M. BRUNOT S.
M. EEKEN B.
M. JACQUES D.
M. SCHMESSER D.

Absente Excusée : Mme LE BRETON qui donne procuration à Mme JACOBY.

Secrétaire de Séance : M. BRUNOT S a été élu secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République de 1974 à 1981.

Puis il demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :
Délégation au Maire pour ester en justice au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à rajouter ce point à l'ordre du jour.

SEANCE EN HUIS CLOS

M. Le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur le fait que cette séance se déroule en huis clos compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la proposition de M. le Maire.

Puis M. le Maire faisant savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

TARIFS SALLE DES FÊTES

M. WAGNER fait savoir qu'il convient de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'exercice 2022.

Puis, il passe la parole à M. DROUILLEAUX qui propose à l'assemblée, de maintenir les tarifs 2021 pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette proposition.

CARTE DE BUS POUR LES LYCEENS

Mme JACOBY fait savoir qu'il nous a été demandé, à plusieurs reprises, une prise en charge des frais de transport pour les lycéens.

Il y a lieu de se prononcer sur une aide éventuelle à accorder.

Après examen du dossier, elle propose à l'assemblée de

Prendre en charge les frais de cartes de transport des jeunes scolarisés après le collège et ce, jusqu'à la fin du cycle secondaire, à hauteur du coût réel d'une carte de bus ou dans la limite d'une carte pour un transport Hauconcourt/Metz.

Ce remboursement interviendra sur présentation en mairie de la carte de bus et d'un RIB dans les 3 mois suivant la délivrance du titre de transport.

A l'exception de l'année scolaire 2020/2021, les demandes devront parvenir au secrétariat de mairie avant le 28 février 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à prendre en charge les cartes de bus comme indiqué ci-dessus, dès la rentrée scolaire 2020/2021.

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE (CAUE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecte, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,

De mandater Monsieur Philippe WAGNER, Maire de HAUCONCOURT, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est le suivant :

0.20 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € pour les communes

0.10 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € pour les EPCI

0.05 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 2 500 € pour les syndicats

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL)

M. DROUILLEAUX informe que dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Rives de Moselle un comité de pilotage va être désigné pour assurer le suivi de la démarche.

Le comité de pilotage du PCAET aura pour mission

D'être force de proposition et de réflexion

D'assurer le bon déroulement des actions engagées

De procéder au bilan et à l'évaluation des actions.

Puis il fait un rappel de l'ensemble des actions du PCAET en cours :

Soutenir l'achat de vélos à ou sans assistance électrique pour les administrés

Réalisation d'une thermographie aérienne

Aménagement de l'aire de co-voiturage à Argancy

Encourager les entreprises à s'engager dans le développement durable...

Il sera composé pour chaque commune d'un élu municipal et d'un représentant de la société civile dans une logique de participation citoyenne. Ce comité pourra inviter d'autres acteurs concernés après accord de ses membres.

Aussi, il est proposé de nommer à ce comité de pilotage

M. DROUILLEAUX Philippe en qualité d'élu municipal et M. SZCZEPIAK Fabien, domicilié 8 bis Grand rue à HAUCONCOURT en qualité d'administré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nomme M DROUILLEAUX Philippe et M. SZCZEPIAK au comité de pilotage.

MOTION POUR LA REOUVERTURE DU SERVICE DE REANIMATION DE L'HOPITAL LEGOUEST

Considérant que l'épidémie de COVID n'arrête pas de produire ses effets dévastateurs et mortifères.

Considérant que pour protéger la population de la pandémie, il devient urgent de réouvrir le service de réanimation de l'Hôpital Legouest et de tous les services fermés depuis 2014.

En conséquence :

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la réouverture du service de réanimation de l'hôpital Legouest.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. WEINBERG rappelle au conseil municipal, que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues, il informe le Conseil Municipal que ce dernier peut, en vertu de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-dessous :

	CREDITS INSCRITS 2020	25 %
CHAPITRE 21	352 755.00	88 188.75
CHAPITRE 23	824 248.00	206 062.00

Ces dépenses feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget 2021.

DELEGATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait savoir que la Commune est ou a été engagée tant en demande qu'en défense dans divers contentieux judiciaires ou administratifs (expropriation, contentieux de l'annulation, permis de construire, etc...).

Actuellement un contentieux l'oppose à la Préfecture de la MOSELLE concernant la délivrance d'un permis de construire sur la Commune contre son avis défavorable.

Pour la parfaite régularité de la et des procédures qui sont ainsi engagées et afin de permettre au Maire de représenter la Commune dans toutes les instances qui la concernent il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation permanente au Maire d'agir en justice.

Vu les articles L 2541-24 et L 2541-25 du CGCT dans ses dispositions applicables aux communes d'ALSACE-MOSELLE,

Vu l'article L2122-22-16° du CGCT et L 2122-23 avant dernier alinéa de ce Code,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Donne délégation permanente à M. le Maire pour la durée de son mandat d'agir et de représenter la Commune tant en demande qu'en défense dans toutes les instances administratives ou judiciaires qui sont ou seront engagées par la Commune ou contre elle, à charge pour M. le Maire de rendre compte selon les termes visés à l'article L 2122-23 du CGCT.

DIVERS

./.

INFORMATIONS

CCAS

M. WEINBERG fait savoir que le CCAS a revalorisé les barèmes de certains de ces critères et a ajouté deux points à l'intention des adolescents du village à savoir :

« Organisation du soirée Jeunes ou Boum »

« Participation à la convention entre les PEP57 et les jeunes désirant effectuer ma formation BAFA »

Les nouveaux critères seront adressés pour information à chaque membre du conseil municipal

Puis, il tient à faire une mise au point sur la visite de St Nicolas à l'école

Rappel : lors de la réunion du CCAS du 7 septembre 2020, il a été décidé :

« Saint Nicolas et Père Fouettard et seulement deux ou trois membres du CCAS se rendront à l'école du Parc le vendredi 4 décembre 2020 à 15h45. Ils seront reçus sous le préau, à tour de rôle par les élèves. Mesdames JOB Bernadette et MEHNEN Sylvie accompagneront Saint Nicolas et Père Fouettard dans leur visite. »

Le 27 novembre 2020, la directrice de l'école a fait parvenir aux parents le mail suivant :

« Chers parents,

La crise sanitaire nous oblige cette année à repenser le passage de Saint Nicolas dans l'école. Nous nous sommes adaptées pour permettre aux enfants de vivre ce moment tout en assurant la sécurité de tous.

Saint Nicolas (masqué) accompagné du Père Fouettard (masqué aussi) passeront rapidement pendant le temps de classe pour saluer les enfants et déposer les petits présents. Saint Nicolas ne pourra pas distribuer individuellement les cadeaux (les enseignantes le feront après son passage). Nous limitons également au maximum le nombre de personnes présentes. Les parents de maternelles ne pourront pas être présents dans l'école cette année. »

En plus nous avons appris que notre collègue, qui devait endosser les habits de Saint Nicolas, avait un problème de santé et qu'il ne pourrait pas assumer son engagement.

Il avait donc été décidé en accord avec la Directrice que, compte tenu de la crise sanitaire et des protocoles à respecter, cette année il n'y aurait pas de visite de Saint Nicolas à l'école ; les parents ont été prévenus par mail de Madame la Directrice, à savoir :

« Chers parents,

J'ai, ce matin, reçu un appel de Saint Nicolas. Il est bien malheureux car il doit modifier sa tournée et ne pourra pas passer en journée à l'école. Il tient à s'excuser mais assure que les enfants ne seront pas oubliés. »

Ensuite Madame Walther a appelé la mairie, car leur stagiaire était d'accord pour jouer le rôle de Saint Nicolas, et elle a demandé donc si la mairie pouvait prêter le costume : ce qui a été fait.

En conséquence :

Les cadeaux ont été déposés directement sur la table de chaque enfant et le Saint Nicolas a visité les enfants de la maternelle...

Dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales du bloc communal

M. WEINBERG communique à l'assemblée qu'il a été attribué à la commune dans le cadre du dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales un acompte de 50 % soit une somme de 4 851 €.

Cette dotation de compensation, est égale à la différence entre la somme des produits fiscaux et domaniaux moyens perçus entre 2017 et 2019 et la somme des produits fiscaux et domaniaux perçus en 2020.

Assistantes Maternelles

M. WEINBERG fait savoir qu'actuellement 5 assistantes maternelles sont en activités sur Hauconcourt avec une capacité totale de 18 enfants

Boîte à lettres du Père Noël

Mme JACOBY fait savoir que cette boîte à lettres a rencontré un vif succès auprès des jeunes Hauconcourtais.

Une quarantaine de lettres sont parvenues au Père Noël. Celui-ci pour les remercier, leur a distribué un courrier personnalisé, et offert un chocolat.

Les 3 classes ont également été récompensées pour leur courrier. En effet, il leur a été offert la galette des Rois et des boissons.

Opération à renouveler l'an prochain.

COVID-19

La classe Maternelle a été fermée une semaine avant les vacances scolaires de Noël en raison de cas avérés de la Covid-19.

Gazette

La gazette a été distribuée dans le village.

Il a été relevé une erreur dans la rédaction d'un article page 19. En effet, ce n'est pas l'Abbé CORSO qui a lustré les objets de culte mais M. JACOBY Jean Bernard.

Mot de Sympathie et de Remerciements

Mme TEXIER fait part :

De la carte de Mme BRIOT qui adresse à la Municipalité ses meilleurs et sincères souhaits de traverser l'épidémie actuelle en gardant courage et belle santé.

Des remerciements des familles à l'occasion des décès de KIFFER Gilbert, de LEONARD Denise et de SANFILIPPO Alfonsa.

M. DROUILLEAUX communique les remerciements du Souvenir Français pour l'octroi de la subvention 2020.

Cartes de Vœux

M. Le Maire fait savoir qu'il a reçu de nombreuses cartes de vœux.

Comptage de véhicules rue du Canal

M. EEKEN communique les résultats du comptage des véhicules ayant eu lieu du 8 au 14 octobre 2020.

Il est à noter que :

2447 véhicules légers et 1117 poids lourds empruntent la rue du Canal par tranche de 24 heures dans les deux sens de circulation.

De plus, 88 % des voitures et 70 % des poids lourds sont en excès de vitesse.

Travaux en cours

Lors du prochain conseil il sera présenté les plans des projets d'aménagement du cimetière et des parkings de la salle des fêtes.

Groupe de Travail « Etudes de Projets »

Le groupe de travail va se réunir le 11 février prochain à 18 H. 30 pour travailler sur les projets 2021 - 2026.

Ecole

M. WAGNER fait savoir que Mme l'inspectrice d'académie lui a bien précisé que la commune n'avait pas à intervenir dans les décisions prises par l'académie pour la gestion du personnel enseignant ou de la crise sanitaire.

Ouverture des Commerces

M. le Préfet, a invité la commune à examiner la question de l'ouverture des commerces les dimanches 24 et 31 janvier prochain et de porter à 10 heures l'amplitude horaire d'ouverture.

Lieudit Amelange

Un éclairage public a été créé au lieudit Amelange. La possibilité de raccorder à la fibre ce lieudit est à l'étude avec la Communauté de communes Rives de Moselle.

Rue du Presbytère

Le Maire fait savoir qu'il a écrit aux riverains de la rue du Presbytère pour leur demander de respecter le sens de circulation et de laisser la voie de circulation libre pour le passage des camions de secours ou autres.

Communauté de Communes Rives de Moselle

M. WAGNER donne différentes informations sur la communauté de communes

Le taux de collecte des ordures ménagères est maintenu pour 2021.

Les aides à l'amélioration de l'habitat sont maintenues jusqu'en décembre 2022.

La communauté de communes a également voté les tarifs 2021 relatifs à l'assainissement.

Grippe Aviaire

M. WAGNER a transmis aux propriétaires de volailles des informations concernant la grippe aviaire.

Vols

Plusieurs vols ou tentatives de vols ont eu lieu ces derniers temps.

Doyenne

Notre doyenne Mme LEONARD est décédée début décembre 2020.

Mme BRONDOLIN Josette lui succède.

SEANCE LEVEE à 20 H